Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'AISNE

CABINET

Service interministériel de
défense et de protection civile

ARRETE

listant les documents utiles à l'établissement de l'état des risques de la commune de Harcigny

LE PREFET DE L'AISNE

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 28 août 2006,

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1er :

La commune de **HARCIGNY** fait partie du plan de prévention du risque inondation des vallées de la Serre et du Vilpion approuvé le 23 mai 2008 pour le secteur Vallée du Vilpion. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le PPR approuvé le 23 mai 2008
- le porter à connaissance

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

.../..

Article 2 :

L'arrêté du 28 août 2006 est abrogé

Article 3 :

Le sous-préfet, directeur de cabinet, la sous-préfète de Vervins, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le - 3 JUIL. 2008

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet

Sylvain HUMBERT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AISNE

Commune de HARCIGNY

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

du **3 juillet 2008**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui **X** non ___

approuvé date **23 mai 2008** aléa **inondation**

Les documents de référence sont :

- DDRM Consultable sur Internet **X**

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui ___ non **X**

date ___ effet ___

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet ___

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone **Ia** ___ zone **Ib** ___ zone **II** ___ zone **III** ___ non **X**

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

PPR CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA PREFECTURE OU A LA DDE

Date d'élaboration de la présente fiche **3 juillet 2008**

HARCIGNY

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999